

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Service Urbain d'Autobus de la Ville de Saint-Denis a transporté en 1972, près de 2 000 000 de voyageurs et a connu depuis 1968, date de la création de la S. T. U. D., une augmentation progressive du nombre de ses passagers.

Le succès de ce transport doit inciter la Commune à améliorer ce service. C'est pourquoi, je vous propose de créer des abris, dans l'agglomération de Saint-Denis, aux arrêts d'autobus les plus fréquentés.

Leur construction serait réalisée gratuitement, par un organisme auquel la Commune donnerait l'autorisation de les utiliser à des fins publicitaires pour en assurer le financement.

Il a été établi dans ce sens, un projet de Cahier des Charges qui définit les clauses d'un éventuel contrat entre la Mairie et la Société qui serait chargée de cette opération, après consultation d'entreprises.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet et de m'autoriser à lancer une consultation d'entreprises.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. TOMI. - Je crois que nous sommes jumelés avec la Ville de Nice. Vous pourriez peut-être demander au Conseil Municipal de Nice de nous envoyer des photographies des abris de la Ville. Ils sont très simples, très bien, avec des tubes métalliques, du plexiglass fumé.

M. LE MAIRE. - Ce sont les mêmes abris que ceux de la ville de Paris. Nous avons prévu des emplacements un peu partout. Là où le trottoir est trop étroit, on pourra passer sous l'abri. Nous avons prévu, également, lorsque le paysage sera joli, à l'arrière, de mettre le fond de l'abri en verre transparent.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.